

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 11 Décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 07 Décembre 2023
--

L'an deux mil vingt trois et le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Étaient absents : Frédéric BARNOU (pouvoir à Fabien CAFFIER) - Valérie DEJOUR (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir à Christian RULLIAT)

Secrétaire de séance : Olivier AIGLON

D/2023-119

Objet de la délibération : Modification du règlement d'utilisation du complexe associatif

Madame la Maire rappelle que par délibération du 9 décembre 2022, le Conseil Municipal a modifié le règlement d'utilisation du complexe associatif.

Des ajustements sont proposés, après étude par la Commission Vivre Ensemble, en réunion le 29 novembre dernier, portant sur les points suivants :

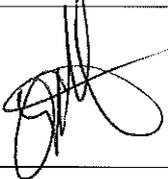
- Article 2 : la possibilité de mettre une option de réservation pour les particuliers
- Article 3 : De préciser que les clés ne seront remises « qu'au demandeur »
- Article 5 : d'autoriser la sonorisation : « La sonorisation ne sera autorisée en évitant les nuisances sonores pour le voisinage que jusqu'à 22 h 00 sauf après autorisation exceptionnelle de la Mairie, »
- Article 6 : il a été enlevé le numéro de téléphone d'Olivier Aiglon et une reformulation de phrase a été faite concernant la trousse de secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

ARRETE le règlement d'utilisation du complexe associatif, tel qu'annexé à la présente délibération.

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

21 DEC. 2023
21 DEC. 2023

Publication ou notification du :

Publication site internet le :

21 DEC. 2023

Affichage liste des délibérations le :

15 DEC. 2023